



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

N°2022-09-01

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, M. DUBOST Pierre

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

**Procurations :**

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** M. FORGE Joffrey, Mme LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie SENDRA

Date de convocation  
13/09/2022

### DISSIMULATION DES RESEAUX ROUTE DU SOLEIL COUCHANT ET ROUTE DE LA CONCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation des réseaux Route du Soleil Couchant ( Zone 1) et Route de la Conche (Zone 2) .

Conformément à ses statuts (Article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :  
Coût du projet actuel :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022  
Reçu en préfecture le 23/09/2022  
Affiché le   
ID : 042-214200305-20220921-20220901-DE

| Détail                                                    | Montant HT Travaux | % PU | Participation Commune |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|------|-----------------------|
| Câblage FO - dissimulation Route du Soleil Couchant (TR1) | 10 500 €           | 0 %  | 0 €                   |
| Câblage FO - dissimulation Route du Soleil Couchant (TR2) | 11 000 €           | 0 %  | 0 €                   |
| Dissimulation électrique - Route de la Conche             | 55 360 €           | 40 % | 22 144 €              |
| Renforcement Réseau Electrique - Route du Soleil Couchant | 73 440 €           | 0 %  | 0 €                   |
| GC Télécom - Route du Soleil Couchant                     | 15 580 €           | 0 %  | 0 €                   |
| GC Télécom - Route de la Conche                           | 13 420 €           | 75 % | 10 065 €              |
| Traitement et recyclage des poteaux - poste la Conche (2) | 140 €              | 0 %  | 0 €                   |
| Traitement et recyclage des poteaux - poste la Conche (1) | 480 €              | 0 %  | 0 €                   |
| TOTAL                                                     | 179 920 €          |      | 32 209 €              |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation des Réseaux Route du Soleil Couchant (1) et de Route de la Conche (2)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,  
le 21 Septembre 2022

La Secrétaire de Séance  
Valérie SENDRA

Le Maire,  
Serge DERORY



Affichage fait le..... numériquement